

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 605**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Mécanicien conducteur des scieries et des industries mécanique du bois - option B : mécanicien affûteur de sciage, tranchage, déroulage

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|---|
| MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 10 | Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE |

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

234 Travail du bois et de l'ameublement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Grâce à ses compétences en mécanique générale et en électricité, le titulaire de ce diplôme réalise les opérations nécessaires à la réparation des machines de sciages, de tranchage et de déroulage présentes dans l'entreprise. Il effectue également les réglages nécessaires au bon fonctionnement de ces machines. Il assure la réparation, le traitement et l'affûtage des différentes lames de scies et des couteaux de tranches, de dérouleuses et de massicots utilisés pour la production.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les emplois accessibles concernent essentiellement les entreprises de première transformation du bois (scieries) et, éventuellement, les entreprises d'exploitation forestière.

affûteur, affûteur-régleur, régleur, agent de maintenance

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2903 : Conduite d'équipement d'usinage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Mécanique générale et d'entretien, réglage de machine, affûtage, automatique
- Dessin industriel
- Technologie générale et de la spécialité
- Français, histoire-géographie, enseignement moral et civique
- Mathématiques et sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives. |
| En contrat d'apprentissage | X | Idem |
| Après un parcours de formation continue | X | Idem |
| En contrat de professionnalisation | X | Idem |
| Par candidature individuelle | X | Idem |
| Par expérience dispositif VAE | X | Idem |

OUI NON

| | | |
|-----------------------------------|--|---|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

articles D.337-1 à D.337-25 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 mai 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :